

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 avril 2017****20h30**

L'an deux mille dix sept, le 14 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN -
MMES Catherine BOUYSSOU - Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD - Sandrine MUCHA - Geneviève CARRILLO - Claudette ROBERT.

EXCUSES : M. Arnaud STEINBACH - Mme Arlette HUAUT -

SECRETAIRE : Mme Claudette ROBERT

7.2 – FISCALITE / 095-2017 :

1 – Vote des taxes locales du Budget 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des impôts locaux communaux de l'année 2017 à partir des propositions de Fumel Vallée du Lot suite à la nouvelle fusion. Ce nouveau lissage des taux n'induit pas d'augmentation de la pression fiscale pour les ménages.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

➤ Décide de Voter les taux 2017 comme suit :

Taxe d'habitation - base :	8,08 %
Foncier bâti - base :	13,01 %
Foncier non bâti -base :	28,21 %

➤ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES /096-2017 :

2 - Présentation et vote du budget primitif 2017 :

Le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2017 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur les propositions suivantes :

FONCTIONNEMENT		
<u>DEPENSES :</u>		
011	Charges à caractère général	45 181 €
012	Charges de personnel et assimilés	18 020 €
014	Atténuation de produits	13 775 €
023	Virement à la section d'investissement	8 412 €
042	dot amortissement caserne pompiers	1 660 €
65	Charges de gestion courantes	38 940 €
66	Charges financières	1 300 €
67	Charges exceptionnelles	200 €
		127 488 €
<u>RECETTES :</u>		
70	Produit du service, du domaine	700 €
73	Impôts et taxes	68 584 €
74	Dotations subventions participations	42 455 €
75	Autres produits de gestion courante	10 900 €
76	Produits participations	3 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €
002	excédent antérieur reporté,	2 846 €
		127 488 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES :		
16	Emprunt et dettes assimilés	5 003 €
21	RAR 2016	17 030 €
21	Immobilisations corporelles	8 121 €
001	Déficit antérieur reporté	<u>16 685 €</u>
		46 839 €
RECETTES :		
10	Dotations fonds divers réserves	1 552 €
1068	Affectation du résultat 2016	33 715 €
165	Dépôt cautionnement	1 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 412 €
28	Amortissement caserne pompiers	<u>1 660 €</u>
		46 839 €

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents adopte le budget présenté pour l'année 2017.

7.5 – FINANCES LOCALES / 097-2017 :

3 - Budget 2017 : complément de subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du conseil municipal du 3 mars dernier concernant l'examen d'une deuxième ligne budgétaire de versement de subventions aux associations. Il présente aux conseillers municipaux un tableau reprenant les demandes non validées en séance du 3 mars.

Le conseil municipal après discussion et vote, à la majorité des membres,

➤ Décide d'accorder une subvention aux organismes suivants :

ADCPG –CATM Tournon	50,00 €
ADMR Montayral	50,00 €
Amicale sapeurs pompiers Tournon	50,00 €
Radio 4 cantons	50,00 €
ST Vincent de Paul	50,00 €
Alliance FUMEL	50,00 €
Resto du cœur Fumel	50,00 €
Adot 47	50,00 €
Famille GEZEL (voyage Emma Gezel)	50,00 €

➤ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.10 – FINANCES LOCALES / 098-2017

4 - Régie de recettes : Modifications – retire et remplace la délibération du 4 juillet 2014 :

Monsieur le Maire rappelle la création d'une régie de recette en date du 12 juin 2006 avec ses différents avenants et propose pour la perception des redevances en numéraires, les modifications ci-dessous mentionnées :

- La régie de recettes encaisse les produits suivants :

- Nuitées concernant la mise à disposition du Relais du Randonneur,
- Produit des recettes des marchés gourmands, du repas de la fête votive et des manifestations organisées par la Commission Communale "Ainés Jeunesse",
- Reversement caution de mise à disposition de gobelets recyclables,
- Dons ponctuels de particuliers.

- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 Euros,
- Mme Adeline MURET, régisseur principal, sera remplacée par :
M. Alain TERRAL, Mr Joël THOUILLAUD, Mme Geneviève CARRILLO, Mme Catherine BOUYSSOU, Mme Sandrine MUCHA, régisseurs suppléants.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte les modifications apportées à la régie de recette,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

1.3-CONVENTIONS MANDATS/ 099-2017

5 – Achat d'un podium pour la salle des fêtes :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur le projet d'acquisition d'un podium estrade pour la salle des fêtes.

A ce titre Mme Claudette ROBERT, en charge de cette consultation, présente le devis de la Sté COMAT et VALCO d'un montant de 5.100,05 € H.T soit 6.120,06 € TTC,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accepter le devis de la Sté COMAT et VALCO d'un montant de 5.100,05 € H.T soit 6.120,06 € TTC,
- De porter la dépense en section d'investissement à l'article 2158 du budget 2017.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

5.7.2 – INTERCOMMUNALITE / 100-2017 :

6 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEE 47 :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Il exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec des structures non membres du Sdee 47 (Ex : Lot-et-Garonne Numérique, les Etablissements publics de Coopération Intercommunale participant avec le Sdee 47 à la Commission Consultative paritaire de l'énergie, la future SEM pour la production d'énergie...).

La modification des statuts du Sdee 47, dont le projet est joint en annexe, porte ainsi principalement sur :

- le complément des compétences et activités connexes avec les nouveaux champs d'intervention du Sdee 47 : mobilité à l'hydrogène, réseaux de froid, géothermie, éolien...
- la possibilité d'intervenir pour des personnes morales non membres du Syndicat
- la possibilité d'établir des relations contractuelles avec la future SEM pour la production d'énergie dont il sera le principal actionnaire.

Le projet de statuts refondus a été adressé à toutes les communes intéressées avec notification de la délibération.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant

dans les conditions de majorité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le Sdee 47.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

7 – Elections Présidentielles : composition du bureau de vote :

scrutin du 23 avril 2017

Membres du bureau

Président: Jean Luc MUCHA

Suppléant: Didier LIOT

Secrétaire: Francis GOUL

02 assesseurs: Cathy BOUYSSOU, Claudette ROBERT

08h00 – 10h00: Jean Luc MUCHA - Didier LIOT -

10h00 - 12h30: Francis GOUL – Genevieve CARILLO

12h30 - 15h00: GAELE THOUILLAUD, Arnaud STEINBACK

15h00 - 17h30: Maurice DERRIEN, Claudette ROBERT

17h30 19h00: Jean Luc MUCHA - Didier LIOT

scrutin du 07 Mai 2017

Membres du bureau

Président: Jean Luc MUCHA

Suppléant: Didier LIOT

Secrétaire: Francis GOUL

02 assesseurs: Cathy BOUYSSOU, Sandrine MUCHA

08h00 – 10h00: Jean Luc MUCHA - Didier LIOT -

10h00 - 12h30: - Sandrine MUCHA, Claudette ROBERT

12h30 - 15h00: Genevieve CARILLO, Arnaud STEINBACK

15h00 - 17h30: Maurice DERRIEN, Claudette ROBERT

17h30 19h00: Jean Luc MUCHA - Cathy BOUYSSOU

Questions diverses :

Demande d'une licence III de débit de boisson : Monsieur Didier LIOT donne lecture du courrier de Mme Marie-Anne MUCHA. A compter du 1^{er} juillet 2017 son activité d'artisan encadreur sera transférée à THEZAC au lieu dit "Lagaffe", activité à laquelle elle souhaite ajouter un dépôt, de pain, de vente de produits régionaux et de boissons à consommer sur place ou à emporter.

A ce titre, Mme Marie-Anne MUCHA demande la délivrance d'une licence III de débit de boissons. Il n'y a aucune objection à cette demande.

Point sur l'aménagement du village : Les subventions ne sont pas toutes arrivées en mairie. Les travaux débuteraient à l'automne. Une baisse des prestations et du coût est envisagé.

Travaux voirie 2017 : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux engagés et terminés notamment sur les voiries de Camp d'amoun et de Castang. Les prochains travaux concerneront "Laduie" au départ de "Miret" et La côte de "reillou" jusqu'au Pont du Dor.

Fumel Vallée du Lot : Monsieur le Maire informe les conseillers sur les projets après fusion de la nouvelle communauté des commune "Fumel Vallée du Lot". Une future maison de santé pluridisciplinaire sera implantée à Fumel sur l'avenue de l'usine en complément de celle existant dans l'ex communauté de communes de Penne d'Agenais à Saint Sylvestre et de celle de Tournon d'agenais.

Marché gourmand du 14 juillet : Le prochain marché gourmand du 14 juillet 2017 sera organisé par l'ensemble des associations de la commune.

Prochaine réunion publique : La prochaine réunion publique qui devait avoir lieu le 5 mai à la salle des fêtes est reportée au 12 mai à 20h30 à la salle des fêtes.

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 14 avril 2017 est levée à 23h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Catherine BOUYSSOU

Sandrine MUCHA

Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD

Claudette ROBERT

Geneviève CARRILLO